

# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER VIETNAMIEN DÉTENU AU SECRET

**Nguyen Hoang Hai, un prisonnier d'opinion qui tenait un blog sous le pseudonyme « Dieu Cay », a été transféré dans une prison du Viêt-Nam située loin de son domicile, où les visites lui sont refusées depuis plusieurs mois. Personne n'a eu de ses nouvelles pendant cette période, et la police a déconseillé à sa famille de s'exprimer publiquement. Cet homme risque de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.**

**Nguyen Hoang Hai**, âgé de cinquante-sept ans, a été arrêté en avril 2008 et condamné en septembre de la même année à deux ans et demi d'emprisonnement pour fraude fiscale. Les charges retenues contre lui semblent motivées par des considérations politiques. Il avait déjà été interrogé à 15 reprises avant que des agents du Service de la sécurité intérieure et du contre-espionnage du ministère de la Sécurité publique ne l'arrêtent. En mai 2009, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a estimé que sa détention était arbitraire car sans fondement au regard du droit international.

Nguyen Hoang Hai est cofondateur du Club des journalistes vietnamiens libres, une organisation indépendante créée en 2007, et il a écrit des articles critiquant la politique étrangère de la Chine. Il a également participé à une manifestation pacifique lors du passage de la flamme olympique à Ho Chi Minh-Ville, en avril 2008. Il a critiqué publiquement la politique du gouvernement vietnamien avant son arrestation et a réclamé le respect des droits humains au Viêt-Nam sur ses blogs.

En avril 2009, Nguyen Hoang Hai a été transféré à la prison de Cai Tau, située à l'extrême sud du pays et à plus de neuf heures de trajet de son domicile d'Ho Chi Minh-Ville. Selon des sources au Viêt-Nam, ses proches se voient refuser la permission de lui rendre visite depuis juin 2009. Personne n'a eu de nouvelles de Nguyen Hoang Hai ces derniers mois.

Au Viêt-Nam, les conditions carcérales sont généralement éprouvantes, et l'accès aux soins de santé est limité dans les prisons. Certains prisonniers politiques sont détenus au secret, une situation qui les expose au risque d'être torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en vietnamien ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à permettre immédiatement à Nguyen Hoang Hai de recevoir des visites de ses proches et d'un avocat, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez instamment qu'il ne soit ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements pendant sa détention ;
- engagez les autorités à libérer Nguyen Hoang Hai immédiatement et sans condition.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 NOVEMBRE 2009 À :**

#### Ministre de la Sécurité publique :

Le Hong Anh  
Ministry of Public Security  
44 Yet Kieu Street  
Ha Noi  
Viêt-Nam

**Fax : + 844 3942 0223**

**Formule d'appel : *Dear Minister, /***  
**Monsieur le Ministre,**

#### Ministre des Affaires étrangères :

Pham Gia Khiem  
Ministry of Foreign Affairs  
1 Ton That Dam Street  
Ba Dinh District  
Ha Noi  
Viêt-Nam

**Fax : + 844 3823 1872**

#### **Courriers électroniques :**

[bc.mfa@mofa.gov.vn](mailto:bc.mfa@mofa.gov.vn)

**Formule d'appel : *Dear Minister, /***  
**Monsieur le Ministre,**

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Viêt-Nam dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER VIETNAMIEN DÉTENU AU SECRET

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Viêt-Nam, la liberté d'expression et d'association est soumise à de sévères restrictions. Les dissidents qui critiquent la politique gouvernementale et dénoncent les violations des droits humains sont exposés à toute une série de sanctions destinées à les réduire au silence. Parmi ces sanctions figurent la surveillance par la police locale, la restriction de la liberté de mouvement, l'intrusion dans des installations domestiques telles que les lignes téléphoniques et l'accès à Internet, les interrogatoires et la détention arbitraires par la police, l'arrestation et l'emprisonnement. Dans certains cas, les autorités ont également recours à la détention arbitraire dans des institutions psychiatriques à l'encontre de personnes ouvertement critiques ou de militants.

Au moins 30 dissidents ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement depuis le début d'une série d'arrestations, en 2006, après une courte période de tolérance du militantisme antigouvernemental qui se développait de plus en plus sur Internet. Une autre vague d'arrestations a débuté en mai 2009. Au moins 12 dissidents sont détenus dans l'attente de leur procès.

Les organes chargés de l'application des lois utilisent arbitrairement les dispositions de la section du Code pénal portant sur la sécurité nationale afin de museler et d'incriminer la contestation pacifique, en violation des traités internationaux relatifs aux droits humains que le Viêt-Nam a ratifiés. Les restrictions et la réglementation visant l'utilisation d'Internet érigent en infraction la liberté d'expression sur des sujets jugés sensibles, notamment les droits humains et la mobilisation en faveur de la démocratie. Les règlements récents relatifs aux blogs, édictés en décembre 2008, limitent les thèmes abordés aux questions personnelles et interdisent la diffusion de tout contenu hostile au gouvernement et « nuisant à la sécurité nationale ».

AU 270/09, ASA 41/007/2009, 8 octobre 2009

